

DE L'ACTE D'ARGUMENTER À L'ÉVOCATION D'ENCHAÎNEMENTS ARGUMENTATIFS : QUELLE PLACE POUR L'ÉNONCIATION ?

DO ATO DE ARGUMENTAR À EVOCAÇÃO DE ENCADEAMENTOS ARGUMENTATIVOS: QUE LUGAR PARA A ENUNCIÇÃO?

Louise Behe 1
Marion Carel 2
Corentin Denuc 3

Résumé : La sémantique argumentative a toujours lié de façon inextricable les deux thèmes que sont l'énonciation et l'argumentation, et ce dès sa fondation par Jean-Claude Anscombre et Oswald Ducrot. Toutefois, depuis l'acte d'argumenter dans les premiers travaux de Ducrot jusqu'à la théorie de la parole attribuée et de la parole heureuse développée par Marion Carel et Dinah Ribard, en passant par la Théorie des Blocs Sémantiques (TBS) et la Théorie Argumentative de la Polyphonie (TAP), la relation entre énonciation et argumentation n'a cessé d'être redéfinie. Structuré autour de ces trois temps, notre article se propose de revenir sur la façon dont a évolué l'articulation entre énonciation et argumentation au sein de la sémantique argumentative.

Mots-clés : Énonciation. Argumentation. Sémantique Argumentative. TBS. Actes de Langage.

Resumo: A semântica argumentativa sempre ligou de modo inexplicável os temas da enunciação e da argumentação, desde sua fundação por Jean-Claude Anscombre e Oswald Ducrot. Contudo, do ato de argumentar nos primeiros trabalhos de Ducrot à teoria da fala atribuída e da fala feliz desenvolvida por Marion Carel e Dinah Ribard, passando pela Teoria dos Blocos Semânticos (TBS) e pela Teoria Argumentativa da Polifonia (TAP), a relação entre enunciação e argumentação não deixou de ser redefinida. Estruturado em torno desses três tempos, nosso artigo se propõe a retornar ao modo como a articulação entre enunciação e argumentação evoluiu no âmbito da semântica argumentativa.

Palavras-chave: Enunciação. Argumentação. Semântica Argumentativa. TBS. Atos de Fala.

-
- 1 Doctorante en linguistique à l'EHESS, travaille sur la gradualité, en français et en italien. Elle a coordonné, en 2021, la publication de l'ouvrage franco-brésilien Cours de sémantique argumentative. ORCID: <https://orcid.org/0000-0003-4832-4111>. E-mail: louise.behe@ehess.fr
 - 2 Directrice d'étude en linguistique lexicale et linguistique du discours à l'EHESS (Paris). Elle travaille dans le cadre de la sémantique argumentative. Elle est l'auteure de L'entrelacement argumentatif publié chez Honoré Champion en 2011. ORCID: <https://orcid.org/0000-0003-2432-1127>. E-mail: marion.carel@ehess.fr
 - 3 Doctorant en linguistique à l'EHESS, au CRAL. Il prépare une thèse sur « Les propriétés sémantiques et pragmatiques du lexique social ». En 2021, il a coordonné la publication de l'ouvrage franco-brésilien Cours de sémantique argumentative. ORCID: <https://orcid.org/0000-0003-4896-9825>. E-mail: corentin.denuc@ehess.fr

Introduction

Dès la fin des années 60, Oswald Ducrot a développé une conception sémantique de l'énonciation et de l'argumentation. Dans le sens des énoncés, il y a une caractérisation de leur propre énonciation – nous l'appellerons énonciation linguistique. Mais dans le sens des énoncés, il y a également l'indication directe de certaines conclusions – nous l'appellerons argumentation linguistique. La place accordée à l'argumentation dans la description sémantique, c'est ce qui fait l'unité de la sémantique argumentative, depuis les premiers travaux de Ducrot jusqu'à ceux de ses successeurs. Ce qui va beaucoup évoluer, en revanche, c'est la façon dont elle s'articule à l'énonciation. Nous nous proposons de revenir sur son évolution en trois temps :

1) Anscombe et Ducrot n'ont pas seulement donné une place de choix à l'énonciation et l'argumentation, ils les ont liées l'une à l'autre. C'est à travers le concept d'acte d'argumenter que nous aborderons cette relation. L'acte d'argumenter relève de l'énonciation linguistique, de la caractérisation qu'un énoncé donne de sa propre énonciation. Il s'agit d'une conception énonciative de l'argumentation.

2) Au fur et à mesure des travaux d'Anscombe et Ducrot, l'argumentation prend de plus en plus de place par rapport au contenu informatif. La Théorie des Blocs Sémantiques (TBS), achève ce mouvement en excluant tout contenu informatif du sens des énoncés. Plus encore, avec la Théorie Argumentative de la Polyphonie (TAP), l'énonciation linguistique elle-même va faire l'objet d'une description argumentative. On trouve désormais une conception argumentative de l'énonciation.

3) Mais à quoi bon évoquer ainsi des argumentations sans attache factuelle ? Comment repenser l'énonciation si le contenu est argumentatif ? Pourquoi parlons-nous ? Ce sont des questions auxquelles essaye de répondre actuellement l'opposition entre parole heureuse et parole attribuée développée par Marion Carel et Dinah Ribard.

Premier temps : l'acte d'argumenter¹

Dans l'introduction des « Analyses pragmatiques », Oswald Ducrot déclare que l'argumentation est « l'acte linguistique fondamental » (DUCROT, 1980b). Pour autant, ce n'est pas une conception rhétorique du langage qu'il propose. Dans « Argumentation rhétorique et argumentation linguistique », il distingue deux notions : il y a *argumentation rhétorique* quand un discours vise « à faire croire quelque chose à quelqu'un » tandis qu'il y a *argumentation linguistique* quand, « dans un enchaînement argumentatif 'A donc C', le sens de l'argument A contient en lui-même l'indication qu'il doit être complété par la conclusion C » (DUCROT, 2004). L'acte d'argumenter relève de l'argumentation linguistique : il ne concerne pas l'efficacité perlocutoire du langage, sa capacité à convaincre ou persuader. L'acte d'argumenter est un acte illocutoire à part entière qui est lié conventionnellement au sens des énoncés. Il consiste à « imposer au destinataire un certain type de conclusions comme la seule direction dans laquelle le dialogue puisse être poursuivi » (DUCROT, 1977).

Si l'acte d'argumenter est un acte illocutoire et qu'il devient l'acte linguistique fondamental, il s'en suit une conséquence décisive : chez Anscombe et Ducrot, l'argumentation se substitue à l'assertion comme acte central de l'activité linguistique. Parler, ce n'est pas tenter de convaincre ou persuader en s'engageant quant à la vérité d'un contenu informatif, c'est prétendre contraindre la suite de la conversation via des procédés qui ne tiennent pas aux contenus informatifs des mots ou des énoncés mais à leurs valeurs argumentatives intrinsèques.

Mais à quel moment l'acte d'argumenter rencontre l'énonciation ? L'énonciation, c'est « l'évènement constitué par l'apparition d'un énoncé » (DUCROT, 1984). Il s'agit de l'*énonciation matérielle* par opposition à l'*énonciation linguistique*. L'acte d'argumenter est intimement lié, comme tout acte illocutoire, à l'énonciation matérielle : l'apparition d'un énoncé dans le monde est une condition pour qu'il y ait un acte illocutoire. Mais les actes illocutoires chez Ducrot sont liés de façon beaucoup plus intime à l'énonciation : ils concernent la caractérisation qu'un énoncé donne de sa propre énonciation (DUCROT, 1977). Il s'agit maintenant de l'*énonciation linguistique*, c'est-à-

¹ Cette première partie a été rédigée par Corentin Denuc.

dire de la représentation qu'un énoncé donne de son énonciation matérielle.

Nous tenterons tout d'abord de préciser les relations qu'entretiennent, aux yeux d'Anscombe et Ducrot, l'acte d'argumenter et l'énonciation linguistique, l'argumentation et l'énonciation. Puis nous nous attaquerons à la question de savoir comment l'acte d'argumenter est devenu « l'acte linguistique fondamental ».

L'acte d'argumenter et l'énonciation

Une conception énonciative des actes illocutoires

Chez Austin (AUSTIN, 1970), comme chez Searle (SEARLE, 1972), les actes illocutoires ont une valeur normative : ils modifient la situation juridique en créant des obligations, des interdits ou des permissions. Promettre, c'est s'obliger à accomplir une certaine action en prononçant certains mots. Ducrot refuse le « réalisme juridique » qui sous-tend cette conception de l'acte illocutoire (DUCROT, 1977) : cette modification de la situation normative est invérifiable dans le monde, elle n'est qu'une mise en scène produite par l'énoncé. Promettre, dire *je promets*, ce n'est pas s'obliger mais prétendre s'obliger. Les actes illocutoires ne concernent pas la modification juridique que produit un énoncé dans le monde mais celle qu'il prétend produire. Les actes illocutoires sont des prétentions affichées à créer des obligations, des interdits ou des permissions.

C'est le caractère « sui-référentiel » des actes illocutoires : ils relèvent fondamentalement de l'énonciation linguistique, de la représentation (juridique) qu'un énoncé donne de sa propre énonciation matérielle. Si l'argumentation est l'acte linguistique fondamental, comme elle va le devenir aux yeux d'Anscombe et Ducrot, il s'en suit une conséquence majeure : le langage est fondamentalement *argumentatif* et *énonciatif*.

L'acte d'argumenter parmi les actes illocutoires

L'acte d'argumenter ne tient pas une place anodine au sein des actes illocutoires chez Ducrot. La relation de l'acte d'argumenter à l'énonciation est d'un type spécial. Parmi les actes illocutoires, certains concernent des obligations extralinguistiques. Promettre ou ordonner, c'est prétendre que notre énonciation (nous) oblige à accomplir une action qui n'a souvent rien à voir avec le discours. Dire *je te promets de venir*, c'est prétendre s'obliger à venir – action qui n'a rien de linguistique. Au contraire, il y a des actes illocutoires (ceux qui intéressent particulièrement Ducrot) qui concernent des obligations propres au discours ou au dialogue. Poser une question, par exemple, c'est prétendre obliger à répondre. Comme le souligne Ducrot dans la préface des *Actes de langage* (SEARLE, 1972), il s'agit là d'une obligation discursive, interne à l'échange linguistique. Quand j'arrête un passant dans la rue pour lui demander *quelle heure est-il ?*, je prétends le contraindre à me donner l'heure, c'est-à-dire à prononcer un certain type d'énoncé. Il en va de même pour l'acte de présupposer : présupposer un contenu c'est prétendre empêcher l'interlocuteur de le mettre en cause dans la suite du dialogue (DUCROT, 1969). Si je dis *elle reviendra demain*, je présuppose qu'elle est déjà venue, je prétends que c'est un fait acquis dans la conversation et que mon interlocuteur n'est pas censé le remettre en cause.

La définition que nous avons citée plus haut de l'acte d'argumenter le classe très nettement au sein de la catégorie des actes discursifs : il s'agit d'« imposer au destinataire un certain type de conclusions *comme la seule direction dans laquelle le dialogue puisse être poursuivi* » (DUCROT, 1977). La contrainte que prétend faire peser l'acte d'argumenter sur la suite du dialogue n'est pas clairement explicitée chez Ducrot. Mais, quoiqu'il en soit, les actes de poser une question, présupposer ou argumenter ne caractérisent pas seulement l'énonciation matérielle qui permet de les accomplir, ils prétendent que cette énonciation matérielle en contraint d'autres, contraint l'apparition d'autres énoncés.

Pour résumer, les actes illocutoires discursifs comme l'acte d'argumenter, sont liés à l'énonciation de trois manières. Comme tout acte illocutoire, ils supposent une énonciation matérielle et relèvent, pour Ducrot, de l'énonciation linguistique, de la caractérisation que l'énoncé

donne de sa propre énonciation. Mais, en plus de cela, en tant qu'actes illocutoires discursifs, ils prétendent imposer, permettre ou interdire certains types d'énoncés dans la suite de l'échange.

L'acte illocutoire fondamental

Pourquoi admettre un acte illocutoire d'argumenter ?

L'argumentation rhétorique intervient lorsqu'on cherche à persuader par son discours. Dans la terminologie austinienne chère à Ducrot, l'argumentation rhétorique concerne les effets perlocutoires recherchés par l'accomplissement d'actes illocutoires – généralement des assertions. Le discours « Il pleut donc restons à la maison » est argumentatif car il vise à faire admettre la conclusion « restons à la maison » par l'intermédiaire d'une assertion sur la météo dont le contenu viendrait appuyer la conclusion. Ducrot s'attache à démontrer que cette conception de l'argumentation ne suffit pas et qu'il faut, dans un certain nombre de cas, admettre un acte d'argumenter dès le niveau sémantique et non pas au niveau des effets perlocutoires recherchés.

Ce qui pousse à admettre l'acte d'argumenter parmi les actes illocutoires, c'est le constat que certains mots et certains énoncés possèdent une argumentativité indépendante de leur contenu informatif ou descriptif. L'argumentativité n'est plus envisagée comme l'effet perlocutoire d'un énoncé mais comme un acte illocutoire à part entière associé, par convention, à l'emploi de certains *marqueurs argumentatifs* (DUCROT, 1982).

L'exemple paradigmatique, que nous reprenons ici, est celui de *peu* et *un peu* (ANSCOMBRE et DUCROT, 1976). Ces deux adverbes ont le même contenu informatif : ils permettent de renvoyer aux mêmes quantités dans le monde. Mais leurs emplois argumentent en faveur de conclusions contraires. *Il reste peu d'eau* prétend imposer, à partir d'une certaine représentation argumentative de la faible quantité d'eau, une conclusion du type *il faut retourner en chercher*. *Il reste un peu d'eau* prétend imposer, à partir d'une représentation argumentative contraire de la faible quantité d'eau, une conclusion du type *ce n'est pas la peine de retourner en chercher*. Ce n'est pas le contenu informatif de l'assertion qui argumente en faveur d'une conclusion ou d'une autre, ce sont les marqueurs *peu* et *un peu* qui prétendent imposer à l'interlocuteur une conclusion ou la conclusion contraire à partir du même contenu informatif. L'acte d'argumenter, ce n'est pas affirmer un contenu informatif en faveur d'une conclusion. *Il reste peu d'eau* et *il reste un peu d'eau* ont le même contenu informatif mais ils n'accomplissent pas le même acte d'argumenter : le premier prétend imposer la conclusion *il faut retourner en chercher* tandis que le deuxième prétend imposer la conclusion *ce n'est pas la peine de retourner en chercher*.

De par la signification même des mots, employer *peu* ou *un peu* c'est accomplir l'acte d'argumenter en faveur de certains types de conclusions. C'est prétendre imposer cette conclusion dans la conversation. Bien évidemment, il est toujours possible, pour l'interlocuteur, de la refuser. Mais la refuser, ce n'est pas seulement s'opposer à la conclusion. C'est s'opposer à l'acte d'argumenter qui vient d'être accompli en sa faveur. On peut dire à propos des marqueurs argumentatifs la même chose que ce que dit Ducrot à propos de la tournure interrogative dans la préface des *Actes de langage* (SEARLE, 1972) :

Se demander quel est le « sens » de la tournure interrogative, cela nous semble aussi peu prometteur [...] que de chercher le sens du contre au bridge² ou de la touche au rugby : leur seul sens, c'est la façon dont ils transforment, quand on a recours à eux, la situation de l'adversaire.

² La métaphore du jeu de carte ou d'échec est empruntée à Searle. Mais Ducrot la radicalise. Pour Searle, un énoncé, contrairement à un coup aux échecs, a un sens. Ducrot affirme plutôt que « le sens d'une question, comme le sens d'un coup aux échecs, est tout entier contenu dans les modifications qu'elle apporte, conventionnellement, à la situation de discours ». Autre nuance : chez Searle, c'est la réalité sociale qui est comparée au jeu – les actes illocutoires apportent des modifications juridiques à une situation sociale. Chez Ducrot, c'est la conversation qui est comparée au jeu – les actes illocutoires apportent des modifications « à la situation de discours ». On retrouve la métaphore du jeu, dans les travaux ultérieurs en sémantique argumentative, pour décrire la conversation et la place qu'y tient l'argumentation : plus loin dans cet article, nous comparons la parole heureuse au jeu de dames.

La généralisation de l'argumentation

Chez Anscombe et Ducrot, de même que chez Austin et Searle, tout énoncé accomplit un ou plusieurs acte(s) illocutoire(s). Mais cela signifie, pour Anscombe et Ducrot, que tout énoncé contient une caractérisation juridique (éventuellement implicite) de sa propre énonciation matérielle. C'est ce à quoi sert le langage. Le sens de l'énoncé, c'est la représentation qu'il donne de son énonciation (DUCROT, 1984a). Dans un premier temps, l'acte d'argumenter n'est qu'un acte illocutoire parmi d'autres qui, au même titre que la présupposition, intéresse particulièrement Ducrot car les contraintes qu'il prétend imposer sont de nature discursive. Dans un premier temps, surtout, c'est un acte déclenché par l'emploi de « marqueurs argumentatifs » spécifiques.

Mais l'argumentation va progressivement prendre de plus en plus de place au sein de la description sémantique. D'abord utilisée pour décrire des adverbes comme le couple *peu/un peu* ou *presque* ainsi que des conjonctions comme *mais* ou *puisque*, elle va bientôt envahir le lexique. L'adjectif *loin*, par exemple, servirait à représenter une distance (quelle qu'elle soit) comme imposant des conclusions du type *difficile à atteindre*. Répondre *c'est loin* à la question de savoir si l'on peut aller à pied à l'université, ce ne serait pas décrire la distance mais uniquement appuyer le refus (implicite) d'y aller à pied (DUCROT, 1992). De même, il serait constitutif de la notion de *travail* d'être un argument en faveur de la notion de *réussite* : dire *il a travaillé*, ce serait prétendre imposer une conclusion du type *il devrait réussir* (DUCROT, 1996). Dire *c'est sale* à un enfant qui s'approche d'un chien, ce ne serait pas décrire le chien. La fonction fondamentale de l'adjectif *sale* serait de justifier « des ordres de ne pas toucher, de ne pas manger, ou, plus généralement, d'éviter le contact, de mettre à l'écart » (DUCROT, 1995).

D'abord localisée dans l'énonciation linguistique à travers l'acte d'argumenter, l'argumentativité se loge progressivement dans les contenus eux-mêmes. Ne conserver dans le sens que ces contenus argumentatifs c'est le pari de la Théorie des Blocs Sémantiques (TBS).

Deuxième temps : la Théorie des Blocs Sémantiques³

Car il demeure chez Anscombe et Ducrot, et ce malgré leur détermination à « évacuer toute référence à de l'objectif ou de l'informatif, au moins en structure profonde » (ANSCOMBRE, 1995), l'idée que certains contenus sont informatifs. La Théorie des Topoi admet certes que les faits décrits par les phrases ne sont que « la cristallisation des mouvements argumentatifs » – contrairement à la version précédente de la Théorie de l'Argumentation dans la Langue, qui voyait encore dans les phrases des « valeurs descriptives » aux côtés de « valeurs argumentatives » (ANSCOMBRE et DUCROT, 1986) – mais la différence entre argument et conclusion est maintenue, et chacun de ces deux objets est interprété différemment. En effet, pour Anscombe et Ducrot, argumenter c'est créer un mouvement allant d'un argument à une conclusion. Dès lors, et pour que le cheminement partant de l'argument vers la conclusion soit possible, argumenter c'est avant tout choisir un topos – lieu commun partagé par une communauté linguistique – et une forme topique – forme particulière d'apparition du topos – relatifs à la « situation » énoncée. Ainsi dire (1) :

(1) Il fait chaud. Allons à la plage

c'est dans un premier temps choisir le topos selon lequel « la chaleur est, pour la plage, un facteur d'agrément », qui met en relation les deux échelles argumentatives de la chaleur et de l'agrément ; et dans un second temps mobiliser la première des deux formes topiques qui découlent de ce topos :

FT1 : « Plus il fait chaud, plus c'est agréable »

FT2 : « Moins il fait chaud, moins c'est agréable »

L'application de la forme topique à la situation énoncée est considérée comme une

³ Cette deuxième partie a été rédigée par Louise Behe.

appréhension argumentative de la situation, « fonction discursive fondamentale » qui permet de « discourir sur un état de choses » (DUCROT, 1988).

Or, à nos yeux, cela contredit à plusieurs titres l'ambition d'« évacuer toute référence à de l'objectif ou de l'informatif ». Tout d'abord, la possibilité d'un cheminement entre argument et conclusion, d'une échelle à l'autre, implique l'indépendance de ces échelles. Cela suppose que la langue recourt à deux notions objectives, de chaleur et d'agrément dans notre exemple, sur lesquelles elle se base pour construire une argumentation. Plus encore, la notion d'appréhension argumentative pose problème : énoncer « Il fait chaud. Allons à la plage » ce serait appréhender argumentativement un lieu, englobant la plage, le référent de *la plage*. Certes on parlerait de ce lieu argumentativement, certes les termes *beau* et *aller* seraient liés argumentativement, mais le mot *plage* demeurerait référentiel.

Les topoï présentent en outre une dernière difficulté. En effet, le rôle de ces garants de l'argumentation est de mettre en relation des prédicats graduels, comme le souligne la présence de *plus* et *moins* dans la formalisation des formes topiques. Or, cette mise en relation graduelle, implique l'existence d'une gradualité préalable ; une gradualité extra-linguistique, intervenant avant même l'argumentation – qui ne serait alors qu'une étape secondaire. Cette « gradualité non argumentative, et plus généralement non discursive » placée par la Théorie des Topoï à la base de l'argumentation, sera abandonnée, incompatible avec les ambitions profondes de la théorie de l'argumentation dans la langue (DUCROT, 1996).

La Théorie des Blocs Sémantiques

Une conception plus radicale de l'argumentation dans la langue

A partir de cette critique de la Théorie des Topoï se développera la Théorie des Blocs Sémantiques (TBS). Plus radicale, elle permet d'abandonner toute notion d'informativité, ainsi que la gradualité non argumentative des topoï. La TBS postule que l'argumentation est indépendante, et – comme le pressentait Anscombe et Ducrot dans les derniers développements de la Théorie des Topoï – qu'elle est en réalité présente dans la signification même de chaque mot. Les contenus ne sont plus considérés comme le point de départ d'une argumentation qui les utilise comme argument et les relie à une conclusion, ils sont eux-mêmes argumentatifs. Énoncer « Il fait beau », c'est déjà dire « Sortons ».

Un autre postulat essentiel de la Théorie des Blocs Sémantiques est que « chacun des éléments de sens communiqué par un énoncé est reformulable par un enchaînement argumentatif » (CAREL, 2014). Les enchaînements argumentatifs, paraphrases des énoncés, se construisent en reliant deux propositions grammaticales, soit par un connecteur du type de *pourtant* (les enchaînements sont alors appelés transgressifs), soit par un connecteur du type de *donc* (ils sont alors appelés normatifs). Par exemple, dans le cas de l'énoncé (2) :

(2) Pierre a été courageux

est évoqué, selon la TBS, un enchaînement argumentatif tel que : *Même s'il y avait du danger Pierre a agi*. Cet enchaînement argumentatif transgressif formule alors à son tour une structure sémantique que l'on nomme aspect argumentatif et qui s'écrira schématiquement [DANGER PT FAIRE] – où PT rappelle que le connecteur est, dans l'enchaînement, du type de *pourtant*.

Tout enchaînement argumentatif formule un aspect argumentatif, et ces aspects sont généralement contenus dans la signification des mots du lexique. Dans le cas de notre énoncé (2), l'aspect exprimé appartient à la signification du mot courageux. On dira que [danger PT faire] est un aspect transgressif, ce qui est signalé par la notation PT (qui rappelle que les enchaînements formulant l'aspect seront transgressifs), et on dira que [danger DC NEG faire] est un aspect normatif, ce qui est signalé par la notation DC (qui rappelle que les enchaînements formulant l'aspect seront normatifs). Toute négation argumentative (qu'il s'agisse de ne...pas ou par exemple de peu) sera notée NEG. Notons ici que pour résoudre les difficultés posées par l'indépendance des échelles de la théorie des topoï, la TBS développe la notion de bloc sémantique. Dans notre exemple (2),

l'aspect appréhende le bloc sémantique du « danger et de l'action », qui ne sont plus considérés comme des notions indépendantes que l'on pourrait objectivement mesurer ou observer dans le monde. Dès lors, le nom de l'aspect, bien que reflétant la forme des enchaînements qui peuvent le formuler, ne reflète pas pour autant sa propre nature : danger et faire ne sont pas deux notions séparées dans l'aspect. L'aspect est construit dans le bloc du « danger et de l'action » dans lequel danger et faire sont mélangés. Cela a une conséquence : la TBS ne parle plus en termes d'argument et de conclusion mais en termes d'enchaînements.

Ainsi, loin d'être une appréhension argumentative de Pierre, une manière de parler argumentativement de Pierre en tant qu'être du monde, l'énoncé « Pierre est courageux », construit avant tout un enchaînement argumentatif – et ce grâce à la signification argumentative des mots mobilisés. Pour la Théorie des Blocs Sémantiques, ce sont bien les mots et leur signification, ainsi que leur entrelacement dans le discours, qui construisent l'argumentation en transformant les aspects en enchaînements argumentatifs venant constituer le contenu de l'énoncé.

Entrelacement et emplois des mots

Une différence majeure introduite par la Théorie des Blocs Sémantiques, est donc l'importance de l'entrelacement des mots dans le discours. En effet, bien que le contenu des énoncés puisse parfois découler de la présence d'un seul mot, comme dans (2) où *courageux* contient dans sa signification l'aspect exprimé par l'énoncé, c'est également l'entrelacement des mots, leur mise en relation, qui permet de fabriquer les enchaînements argumentatifs. La langue elle-même, par son activité combinatoire, a la capacité de construire des enchaînements argumentatifs. Ces enchaînements, qui peuvent alors parfois être absurdes, paradoxaux, contraires à la langue, sont finalement les garants de la créativité sémantique. La TBS distingue dès lors plusieurs emplois possibles des mots et syntagmes, qui correspondent à autant de manières pour eux d'intervenir dans la construction du discours.

Tout d'abord, un syntagme peut être mobilisé dans un énoncé en emploi *constitutif*. Cela signifie que le syntagme signifie l'aspect exprimé par l'énoncé. Ensuite, un syntagme peut être mobilisé dans un énoncé en emploi *caractérisant*. Cela signifie que le syntagme formule, au sein de l'enchaînement argumentatif, l'un des segments de l'aspect exprimé par l'énoncé. Enfin, un syntagme peut être mobilisé en emploi singularisant. Cela signifie qu'il participe simplement, et uniquement, à la transformation de l'aspect exprimé en discours énoncé. Prenons les énoncés suivants, un premier énoncé construit, et un second extrait d'une lettre de Jacques Rivière à Alain Fournier, à propos des livres qu'aimait ce dernier :

(3) Puisqu'il neigeait cette nuit-là, il conduisait lentement

(4) Je trouve que tu as un penchant à la sensiblerie

Ces énoncés évoquent respectivement des enchaînements argumentatifs tels que « Il neigeait cette nuit-là donc il conduisait lentement », et « Même lorsqu'un livre n'est pas émouvant tu es ému », qui à leur tour formulent respectivement les aspects [DANGER DC PRÉCAUTIONS] et [NEG EMOUVANT PT ÉMU].

Dans le cas de (3), on dira que les syntagmes *il neigeait* et *conduisait lentement* sont en emploi caractérisant. En effet, ce sont eux qui sont mis en relation avec l'aspect [DANGER DC PRÉCAUTIONS] ; ce sont eux qui sont respectivement donnés comme équivalents des termes *danger* et *précautions* d'un enchaînement tel que *c'était dangereux donc il a pris des précautions*. Ce sont ces emplois caractérisants qui permettent de construire des enchaînements argumentatifs par le simple fait d'entrelacer des mots. En effet, (3) ne comporte pas de « mot-plein », de terme *constitutif* qui lui donnerait son aspect, mais l'entrelacement des mots, la combinaison dans le discours de *il neigeait* et *il conduisait lentement*, permet de créer l'enchaînement argumentatif « Il neigeait donc il conduisait lentement », qui est ensuite compris comme formulant l'aspect [DANGER DC PRÉCAUTIONS].

Cette nuit-là est quant à lui un syntagme en emploi singularisant : il ne sert qu'à la matérialisation de l'énoncé et est relativement interchangeable – on peut par exemple le remplacer par *ce matin-là*, ou par *hier* – voire supprimable dans la description de ce qui est posé par l'énoncé (bien sûr l'énoncé présuppose que l'action se passait la nuit de sorte que la signification

de cette nuit-là interviendrait par contre dans les présupposés). L'aspect exprimé, et c'est là un point fondamental de la TBS, n'est pas utilisé pour construire un discours à propos des prétendus référents des singularisants dans le monde. L'aspect est utilisé pour construire un enchaînement argumentatif, un discours : le sens de nos énoncés appartient totalement au domaine et au seul domaine de la langue.

Dans l'énoncé (4), on dira que *sensiblerie* est en emploi constitutif : c'est lui qui détermine l'enchaînement « Même lorsqu'un livre n'est pas émouvant tu es ému », dont l'aspect [NEG EMOUVANT PT ÉMU] est contenu dans la signification de *sensiblerie*. En outre, cet énoncé nous permet de remarquer un dernier type d'emploi des mots : les emplois purement énonciatifs. Ces derniers ne participent pas à la construction du contenu argumentatif de l'énoncé, mais à la construction d'un autre type d'argumentation, une argumentation énonciative. C'est dans (4) le cas de *Je trouve que*, emploi purement énonciatif qui met en valeur la présence d'argumentations énonciatives au sein même du discours. Ce sont désormais ces argumentations énonciatives qui constituent l'énonciation linguistique comme nous nous apprêtons à le développer.

De la Théorie de la Polyphonie à la Théorie argumentative de la Polyphonie

Exemples et définitions

Faisons ici quelques pas en arrière. Ducrot, avec sa théorie polyphonique de l'énonciation, avait introduit le concept d'énonciateur. L'énonciateur, « être de discours » responsable des contenus, s'ajoutait alors au locuteur, « être de discours » responsable de l'énoncé. Les énonciateurs sont les responsables des contenus qui, eux, sont présentés comme des « points de vue » des « attitudes », et qui vont être mobilisés et utilisés par le locuteur (DUCROT, 1984a). Pour illustrer brièvement le fonctionnement de cette énonciation polyphonique, un exemple particulièrement éclairant est celui des énoncés comportant une négation. Prenons (5) :

(5) Non, je suis certaine que ce bus ne va pas à Jussieu

dans cet énoncé, selon la description polyphonique de l'énonciation, s'opposent deux énonciateurs : un énonciateur E1 qui mobilise le contenu dit positif « Ce bus va à Jussieu » et un énonciateur E2 qui mobilise le contenu dit négatif « Ce bus ne va pas à Jussieu ». Le locuteur, désigné par le pronom « je », est responsable de l'énoncé dans sa globalité ; il confronte E1 à E2, refuse le point de vue de E1, et prend en charge le point de vue de E2. Les actes illocutoires, on l'aura noté, ont ici disparu. D'abord associés aux énonciateurs par Ducrot, ils ont quitté son vocabulaire au profit d'une notion de configuration polyphonique. C'est elle qui représente l'énonciation linguistique et décrit l'énonciation matérielle. Selon Ducrot (1984a), (5) décrit son énonciation matérielle comme étant, de la part du locuteur, une confrontation de deux points de vue, E1 et E2, E1 étant refus et E2 pris en charge.

Avec la Théorie des Blocs Sémantiques, et son volet énonciatif, la Théorie argumentative de la Polyphonie, ces énonciateurs – bien trop assimilables aux êtres du monde – sont remplacés par des modes d'apparition des contenus, qui sont limités au nombre de trois, et qui engagent plus ou moins le locuteur par rapport au contenu énoncé :

Le mode du conçu, dans lequel le locuteur s'implique et déclare concevoir le contenu à l'occasion même de son apparition ; le mode du trouvé, dans lequel au contraire le locuteur se désengage et déclare avoir trouvé, ramassé, le contenu déjà constitué ; et le mode du reçu, dans lequel à nouveau le locuteur se désengage mais au profit d'une subjectivité autre que la sienne. (CAREL, 2018)

La Théorie argumentative de la Polyphonie introduit une autre différence fondamentale : l'énonciation linguistique elle-même est paraphrasable par des enchaînements argumentatifs. Dans la continuité des travaux de Ducrot, qui affirmait que le sens d'un énoncé contient la description de son énonciation (DUCROT, 1984a), la TAP soutient que le sens d'un énoncé comporte, à côté du contenu argumentatif, un volet énonciatif, représentant l'*énonciation linguistique* (CAREL et RIBARD, 2019) – c'est-à-dire, comme nous l'avons évoqué plus tôt, la caractérisation qu'un énoncé

donne de son *énonciation matérielle*.

Applications

Dans notre exemple (5), le locuteur s'engage, déclare concevoir le contenu – notamment grâce à *je suis certaine que*. Le contenu est donc énoncé sur le mode du conçu. Plus précisément, il introduit une énonciation argumentative, paraphrasable par un enchaînement tel que *je sais que ce bus ne va pas à Jussieu donc je te le dis*, formulant un aspect comme [X SAVOIR Y DC DIRE Y] qui est contenu dans la signification de *X est certain de Y*.

De même, dans (4), à l'enchaînement argumentatif de l'énoncé « Même lorsqu'un livre n'est pas émouvant tu es ému », vient s'ajouter un enchaînement tel que « Je te dis que tu as un penchant à la sensiblerie donc prends le en compte », paraphrasant l'argumentation énonciative et formulant un aspect [X DIRE Y DC PRENDRE EN COMPTE Y] contenu dans la signification de *X trouve que*. Cette argumentation énonciative permet au locuteur de décrire son activité – ici du type du conseil, ou du reproche maquillé en conseil. C'est bien l'emploi énonciatif de *je trouve que* qui vient introduire dans l'énoncé cette seconde argumentation, se surajoutant alors à celle produite par le contenu de l'énoncé. L'analyse de l'énonciation de *je trouve que X a bien évolué* depuis 1976. L'acte de parole présentant « je » comme placé dans une situation lui permettant de faire une « prédication originelle » par rapport à X (DUCROT, 1976), a désormais laissé sa place aux enchaînements argumentatifs.

Cette nouvelle analyse énonciative des énoncés permet notamment de mettre en relief ce que communiquent, argumentativement, les mots en emplois énonciatifs, que l'ADL peinait parfois à décrire. Outre les emplois comme celui de *je trouve que*, la TAP permet également de décortiquer les emplois d'adverbes énonciatifs, que la théorie de la polyphonie de Ducrot ne permettait pas d'analyser au mieux, comme le soulignent Carel et Ribard. Pour illustrer cela, reprenons l'exemple de la négation polyphonique évoqué plus tôt, appliqué à l'énoncé de Rivière. Dans le cadre de la polyphonie ducrotienne, l'analyse de deux énoncés tels que :

- (6) Franchement tu n'as pas de penchant à la sensiblerie
- (7) Tu n'as pas de penchant à la sensiblerie

aurait été indifférenciée, puisque dans les deux cas on retrouve bien un locuteur opposant les points de vue de deux énonciateurs E1 et E2 – qui introduisent respectivement les contenus *tu as un penchant à la sensiblerie* et *tu ne fais pas particulièrement preuve de sensiblerie* – et prenant en charge le second. L'analyse polyphonique ne permet donc pas de prendre en compte tout ce que l'énonciation de *franchement* communique argumentativement, c'est-à-dire quelque chose comme : *même si ça risque de ne pas te plaire, je te le dis*. Ce que la TAP permet de mettre en relief, c'est que ce que l'on fait quand on dit *franchement* c'est avant tout *dire* que l'on parle malgré la potentielle réaction négative de l'interlocuteur à notre dire : le dire, argumentativement, et non pas le faire, objectivement.

La Théorie argumentative de la Polyphonie permet donc d'explicitier le dire du locuteur sur sa propre activité énonciative en mobilisant les enchaînements argumentatifs de la Théorie des Blocs Sémantiques. La caractérisation qu'un énoncé donne de son énonciation n'est pas informative ; tout est argumentation, non seulement le contenu, mais également l'énonciation linguistique.

Mais alors, en quoi consiste réellement l'énonciation d'un contenu argumentatif ? Certes tout énoncé, par ses enchaînements argumentatifs (énonciatifs ou non), modifie la situation de discours, contraint et influence la suite du discours et du dialogue, constitue un coup dans le jeu des échanges linguistiques. Ce que l'acte d'argumenter avait de contraignant sur la parole de l'autre est repris dans la notion même d'enchaînement argumentatif. Mais ce que fait celui qui parle, de quoi s'agit-il maintenant ? Car il ne prétend plus obliger à conclure en faveur d'un certain contenu informatif. Tout au plus pourrait-on dire que celui qui parle affirme un contenu argumentatif. Mais quel sens cela pourrait-il bien avoir de confronter au monde un contenu argumentatif ? Que faisons-nous lorsque nous énonçons matériellement *il fait beau* ?

Troisième temps : parole heureuse et parole attribuée⁴

Commençons par une définition. On qualifiera d'« acteur parlant » un être humain qui énonce matériellement un énoncé et utilise les enchaînements argumentatifs évoqués. Dans les termes de Ducrot (DUCROT, 1984a), il est à la fois sujet parlant (il participe à la fabrication de l'énoncé) et locuteur (l'énoncé le donne pour responsable de sorte qu'il est désigné par les marques de la première personne)⁵. Certains énoncés n'ont pas d'acteur parlant. Le jus d'orange, locuteur de l'étiquette *buvez-moi très frais*, n'est pas sujet parlant ; sujet parlant, la dame qui entre avec son chien dans un restaurant et prononce, en direction de la restauratrice, *je m'appelle Jeffrey*, n'est pas locutrice ; les slogans publicitaires, les graffitis non signés, les *Défense d'afficher*, les tracts de propagande non signés, nombreux sont les énoncés qui ne sont associables à aucun être humain. L'étude se limitera ici au cas des énoncés ayant un acteur parlant. Que fait-on lorsqu'on fait apparaître un énoncé ? Pourquoi utiliser des enchaînements argumentatifs ? Pourquoi parler si on ne parle de rien ? A la suite de Carel et Ribard (2019), nous distinguerons deux cas : celui de la parole heureuse et celui de la parole attribuée.

La parole heureuse

Exemple et définition

L'expression « parole heureuse » provient de l'étude de Starobinski sur le moraliste La Rochefoucauld. Selon La Rochefoucauld, lu par Starobinski, nous serions, en tant qu'êtres du monde, guidés par notre seul égoïsme et incapables de morale (*Les Maximes s'ouvrent avec Nos vertus ne sont que des vices déguisés*). Il serait cependant possible, par la conversation, de devenir un autre, un être occupé par le seul discours. L'art de la conversation, que La Rochefoucauld entretiendrait dans ses maximes mêmes – on se souvient de *Notre amour-propre souffre plus impatiemment la condamnation de nos goûts que de nos opinions* ou encore de *Nous avons tous assez de force pour supporter les maux d'autrui* –, ne chercherait ni à dire le vrai ni à obtenir des résultats dans le monde au-delà de la conversation elle-même. Il nous permettrait de nous « divertir » :

La fin désolante [la mort] est connue d'avance ; pourtant tout recommence dans l'acte heureux de parler, dans la conversation amicale, dans la confiance que l'on fait au langage et qui est, en dépit de tout, une confiance faite à la raison humaine. (STAROBINSKI, 1966b)

La conversation des salons du XVII^e siècle français, entre égaux, aurait été l'occasion d'une parole libre, en retrait des luttes égoïstes, en retrait du monde et, en cela, heureuse, portée par le seul goût des mots, portée par les seuls mots.

De manière générale, nous disons qu'il y a « parole heureuse » lorsque les acteurs parlants échangent des enchaînements argumentatifs, comme on pousse les pions d'un jeu de dames. Présente dans le monde du fait de son énonciation matérielle, la parole heureuse suit cependant les seules règles de l'échange linguistique ; elle n'est rien d'autre qu'échange d'enchaînements argumentatifs, rendu possible par l'énonciation matérielle.

Deux précisions

L'utilisation, après Starobinski, de l'adjectif psychologique « heureux », cherche à mettre

⁴ Cette troisième partie a été rédigée par Marion Carel.

⁵ La notion d'« acteur parlant » est ici un peu simplifiée. Certains acteurs parlants ne sont pas sujets parlants : acteur parlant, le signataire d'un texte utilise les enchaînements argumentatifs évoqués par le texte qu'il signe sans cependant avoir matérialisé ce texte. Inversement, certains acteurs parlants ne sont pas locuteurs : acteurs parlants, les manifestants qui scandent un slogan font entendre un locuteur collectif, qui les représente tous et n'est aucun d'entre eux.

en évidence l'activité que constitue la parole heureuse et qui consiste à échanger des contenus argumentatifs. Par contre, le fait qu'elle soit heureuse ou non, ne fait pas partie de sa définition et, plus généralement, on qualifiera de parole « non attribuée » cette activité qu'est l'échange de mots, cette activité pleine, complète, qui peut donner du bonheur mais être aussi l'occasion de violence ou de tristesse : finir un débat scientifique en utilisant les enchaînements argumentatifs évoqués par Tu as raison, je me suis trompé, peut s'accompagner d'amertume. Il en va de la parole non attribuée comme de jouer aux dames : l'activité est plus ou moins agréable.

En tant que mobilisation de contenus, la parole heureuse pourrait, par ailleurs, être confondue avec les actes locutoires d'Austin, qui expriment des contenus. On se rappelle la notion. Le même geste (non verbal) peut être décrit comme « fléchir l'index sur la gâchette » ou « tuer l'âne du voisin » ; le même geste (verbal) peut être décrit comme l'acte locutoire de dire que le chat est sur le paillason et l'acte d'asserter la présence du chat sur le paillason. Un même événement peut être regardé sous l'angle de ce qui est fait pour mener à bien une entreprise ou sous l'angle de ce qui est entrepris. A l'intérieur de ce partage, la parole heureuse n'est pas le moyen d'une entreprise ; elle est elle-même l'entreprise. Échanger des contenus argumentatifs en énonçant des phrases les évoquant s'achève dans cet échange. De même qu'on pense pour penser, de même qu'on dessine ou joue de la musique pour assembler des formes ou des sons, de même échanger des enchaînements argumentatifs n'a pas d'autre fin que d'échanger des enchaînements argumentatifs. La parole heureuse n'est pas l'équivalent du locutoire mais est au même niveau que ce qu'Austin appelait les actes illocutoires. La parole heureuse est un cas où l'énonciation matérielle influence la conversation en apportant des enchaînements argumentatifs.

Énonciation et argumentation

On peut maintenant revenir à la question : pourquoi produire de la parole heureuse ? que fait alors l'acteur parlant ? Car il n'informe pas sur le monde : un enchaînement argumentatif ne représente pas le monde tel qu'il est – indépendamment de nous, de nos perceptions, de nos pensées, de nos discours. La parole heureuse ne donne pas non plus de sens au monde. Elle ne se dirige vers aucun objet du monde (comment le pourrait-elle puisque, purement argumentative, elle n'a de lien avec aucun objet particulier), elle ne donne pas forme au monde ; elle ne parle de rien. Parler de manière heureuse consiste uniquement à placer des enchaînements argumentatifs dans la conversation en cours, à les ajouter à un discours, à faire progresser une construction discursive.

Certes, un enchaînement argumentatif peut être mis en avant (Ducrot disait « posé »), ou au contraire mis en arrière (Ducrot parlait de « présupposé »). Les énoncés *les sapins, qui avaient tous été plantés trente ans plus tôt, étaient alors systématiquement abattus* et *les sapins, qui étaient alors systématiquement abattus, avaient tous été plantés trente ans plus tôt* n'ont pas le même sens. Dans le cadre de la parole heureuse, cela n'affecte cependant pas l'activité de l'acteur parlant : les enchaînements argumentatifs sont étiquetés « mis en avant » ou « mis en arrière » et l'acteur parlant introduit dans la conversation de la même façon ces enchaînements étiquetés. Le sens d'un énoncé de la parole heureuse n'est pas une description de son énonciation matérielle. Cette dernière reste pure production de discours. On parle pour parler :

C'est au fond une drôle de chose que de parler et d'écrire ; la vraie conversation, le dialogue authentique est un pur jeu de mots. Tout bonnement ahurissante est l'erreur ridicule des gens qui se figurent parler pour les choses elles-mêmes. Mais le propre du langage, à savoir qu'il n'est tout uniment occupé que de lui-même, tous l'ignorent. C'est pourquoi le langage est un si merveilleux mystère, et si fécond : que quelqu'un parle tout simplement pour parler, c'est justement alors qu'il exprime les plus originales et les plus magnifiques vérités. [...] le bavardage à bâtons rompus et son laisser-aller si dédaigné sont justement le côté infiniment sérieux du langage. (NOVALIS, 1799)⁶

La parole heureuse « n'est tout uniment occupée que d'elle-même ».

La parole attribuée

⁶ Nous remercions Ernesto Feuerhake de nous avoir signalé et commenté ce texte de Novalis.

Il existe cependant une deuxième forme de parole, la « parole attribuée », qui consiste, cette fois, à quitter l'univers langagier pour agir dans un monde d'actions verbales et non verbales.

Exemple et définition

Nous suivons en effet Austin lorsqu'il remarque que l'acteur parlant qui énonce *je te promets de venir* agit dans le monde extra-linguistique. L'énonciation matérielle n'est plus pure production de sens mais promesse de venir. Il ne s'agit plus de parole heureuse ; l'énonciation matérielle est devenue action – une action particulière ayant des conséquences dans le monde extra-linguistique – et cela grâce au sens de l'énoncé.

La relation entre le sens de l'énoncé et l'action que devient l'énonciation matérielle est, cependant, plus lâche, selon nous, que ne le supposait Austin. Selon ce dernier, certains énoncés sont certes ambigus (*je viendrai lundi* peut être une promesse comme une menace) mais certains verbes (*promettre, ordonner, baptiser,...*) déterminent ce que fait l'acteur parlant lorsqu'il les énonce à la première personne du présent. Selon nous au contraire, l'action accomplie en disant n'est jamais déterminée par les mots. Lorsqu'au travail, un supérieur dit à un inférieur *fermez la porte*, il peut contraindre, conseiller (c'est là l'ambiguïté que prévoit Austin), mais aussi faire le maître. Lorsqu'en sortant de la boulangerie, on énonce *bonne journée !*, on ne fait pas l'action de souhaiter une bonne journée : on salue. Les cas que Searle voit comme exceptionnels et qualifie d'indirects ne se distinguent en fait en rien des autres cas. Le sens de l'énoncé est utilisé pour transformer l'énonciation matérielle mais il ne détermine jamais l'action effectuée. Fondamentalement, c'est la connaissance de la situation historique dans laquelle se produit la parole et, tout particulièrement, de ses conventions sociales⁷ qui permet de la déterminer. Le sens de l'énoncé ne fait que limiter les actions qu'un acteur parlant est apte à faire en l'énonçant matériellement.

La parole attribuée s'oppose ainsi à la parole heureuse quant au statut donné à l'énonciation matérielle. Lorsque sa parole est attribuée, l'acteur parlant manifeste qu'il parle, montre son énonciation matérielle, la constitue en action et la place parmi les autres actions qui se produisent dans le monde. Il évoque des enchaînements argumentatifs et sémantise, grâce à eux, son énonciation matérielle, il les « attribue » à son énonciation matérielle, sans totalement la déterminer. Autant l'énonciation matérielle est réduite au rôle d'outil dans le cadre de la parole heureuse, permettant uniquement l'évocation des enchaînements argumentatifs, autant elle est exhibée et rendue signifiante dans le cadre de la parole attribuée.

Énonciation et argumentation

Un pas reste à faire. Le sens d'un énoncé, on l'a dit et répété, est, selon la TBS, constitué d'enchaînements argumentatifs. La TBS distingue cependant, à l'intérieur du sens d'un énoncé, les enchaînements argumentatifs qui relèvent du « contenu » et les enchaînements argumentatifs qui représentent « l'énonciation linguistique ». On reconnaîtra là un écho de l'opposition que Bally fait entre dictum et modus, même si, selon la TBS, l'un comme l'autre sont argumentatifs.

C'est l'énonciation linguistique qui est « attribuée » à l'énonciation matérielle. L'énoncé de Rivière :

je trouve que tu as un penchant à la sensiblerie

évoquait les deux enchaînements :

même lorsqu'un livre n'est pas émouvant, tu es ému

je te dis que tu as un penchant à la sensiblerie donc prends-le en compte

et Jacques Rivière, en attribuant le second de ces enchaînements à son énonciation matérielle, faisait l'action de conseiller Alain-Fournier.

Mais comment l'énonciation matérielle de Rivière a-t-elle pu être visée par le sens de son

⁷ Contrairement à Ducrot, nous ne faisons pas l'hypothèse que certaines conventions sociales sont privilégiées et attachées aux mots : je peux faire et seulement faire le poli en disant *bonne journée !*, sans du tout saluer. Aucun acte du monde n'est inscrit dans la signification des mots ; il n'y a pas dérivation délocutive ; la signification est uniquement argumentative.

énoncé ? Comment cela est-il possible puisque, argumentatifs, les enchaînements évoqués par un énoncé ne sont aptes à se diriger vers aucun objet du monde ? Si le discours *vous chat est parfait donc donnez-lui une nourriture parfaite* ne peut pas sémantiser mon comportement avec mon chat, pourquoi l'enchaînement *je te dis que tu fais preuve de sensiblerie donc prends-le en compte* pourrait avoir sémantisé l'énonciation matérielle de Rivière ? Notre réponse est que l'énonciation matérielle a un statut particulier : elle est montrée par l'acteur de la parole attribuée. Sous-jacente à l'énoncé, elle n'est pas un objet à déterminer parmi les autres objets du monde grâce à une description que fournirait l'énoncé ; l'énonciation matérielle est montrée, indépendamment de la signification des mots employés, et, ainsi isolée parmi les différents objets du monde sans qu'il ait été nécessaire de la décrire, elle est sémantisée par la parole attribuée.

Un problème perdure. Reprenons l'exemple de *je te promets de venir*. L'acteur parlant manifeste son énonciation matérielle, la sémantise au moyen de l'énonciation linguistique *je te dis que je viendrai donc je viendrai*, construite⁸ grâce à la signification de *promettre*, et, ce faisant, agit. Mais que peut-on dire de cette action, comment la décrire, en quoi consiste-t-elle ? Notre réponse est que cette action est d'un type particulier, à la fois action parmi les autres actions, verbales et non verbales, mais aussi porteuse de cette valeur linguistique qu'est l'enchaînement *je te dis que je viendrai donc je viendrai*.

Porteuse de la valeur linguistique *je te dis que je viendrai donc je viendrai*, l'action privilégie les discours qui, à propos d'elle, reprendront l'élément *je dis que je viendrai donc je viendrai*, y reconnaîtront l'aspect DIRE X DC X, c'est-à-dire un élément de la signification du verbe *promettre*, et diront alors, à propos d'elle, *c'est une promesse de venir*. La parole attribuée a cette propriété de préfigurer les discours qui seront faits à son propos. Il ne s'agit cependant que d'une préfiguration. L'enchaînement *je te dirai que je viendrai donc je viendrai* peut être également associé à l'aspect S'ENGAGER À FAIRE DC FAIRE, qui appartient à la signification de *fiable* : faire une telle analyse conduira celui qui observe l'action à dire que l'acteur parlant *fait le fiable*. Cette possibilité est une des raisons pour lesquelles nous disons que le sens de l'énoncé se contente de limiter les actions qu'il est possible d'avoir faites au moyen de *je te promets de venir*. Action dans le monde, la parole attribuée reste de la parole, ambiguë, interprétable. Elle se contente de privilégier certains discours sur elle : personne ne parlerait de ce que fait l'acteur parlant de *je te promets de venir* en disant qu'il *salue*.

Que peut-on dire maintenant de la parole attribuée *je te promets de venir* en tant qu'action dans le monde ? Quelles conséquences extra-linguistiques a-t-elle ? C'est cette fois une enquête sur les conventions sociales du monde dans lequel apparaît l'énoncé qu'il faudrait mener. Elle permettrait de savoir comment les énoncés sont conventionnellement reçus. Cela semble assez clair pour l'emploi actuel de *bonne journée !* à Paris, encore qu'il faudrait déterminer en quoi consiste, socialement, un salut ; c'est moins clair pour les énoncés en *je te promets de...* dont il faudrait étudier les conséquences. Cette enquête, on l'aura compris, ne concerne pas le linguiste mais l'ethnologue.

Conclusion

En faisant de l'acte d'argumenter l'activité fondamentale de celui qui parle, Anscombe et Ducrot répondaient à deux questions, celle de la nature générale de la parole, et celle de l'argumentativité de la langue. D'une part, avec Austin, ils acceptaient que parler ne consiste ni à représenter le monde, ni à lui donner du sens, mais à agir en son sein. D'autre part, et c'est là qu'ils se séparaient d'Austin et surtout de Searle, cette action ne comporterait aucune étape descriptive : fondamentalement, parler consisterait à argumenter, directement, sans recourir pour cela à un contenu informatif. La TBS a conduit à séparer ces deux questions.

Selon la TBS, le caractère argumentatif de la parole n'est plus en effet localisé dans l'action

⁸ La signification du verbe *promettre* contient l'alternative de dire x dc x et de dire x pt neg x : l'emploi de la première personne du présent choisit dire x dc x et le complément de *promettre* (à savoir de *venir*) transforme cet aspect en l'enchaînement *je te dis que je viendrai donc je viendrai*. Comportant le verbe *dire* à la première personne du présent, cet enchaînement relève de l'énonciation linguistique de l'énoncé *je te promets de venir*. On pourra voir à ce propos (CAREL et DUCROT, 2014)

entreprise par celui qui parle mais dans la valeur linguistique avec laquelle il agit. Ce sont ces valeurs évoquées par nos énoncés qui sont argumentatives et la question de savoir ce que nous faisons, dans le monde, en les mobilisant reste ouverte. A la suite de Carel et Ribard, nous distinguons deux cas : celui de la parole heureuse et celui de la parole attribuée.

Qu'il s'agisse de l'une ou l'autre de ces deux formes de parole, les valeurs linguistiques mobilisées sont, répétons-le, argumentatives. C'est relativement au rôle qu'elles donnent à l'énonciation matérielle que la parole heureuse et la parole attribuée se distinguent. Dans la parole heureuse, l'énonciation matérielle reste cachée. Elle permet à l'acteur parlant d'introduire de nouvelles valeurs linguistiques, à jouer un coup dans la conversation en jeu ou, de manière peut-être moins guerrière, à ajouter une pièce à la construction linguistique. Dans la parole attribuée, au contraire, l'énonciation matérielle est manifestée. Elle est alors sémantisée par l'acteur parlant, transformée en action, située dans notre monde de conventions sociales, et utilisée pour y agir.

On se demandera où se situe alors notre propre parole. On se souvient que Ducrot souhaitait sortir de la Caverne qu'est selon lui le langage, trompeur du fait même de son argumentativité. Contraignante, l'argumentativité de la langue nous semble, au contraire de Ducrot, permettre des entrelacements complexes, sérieux, et nous accepterons d'inscrire notre propre discours à l'intérieur de la parole heureuse, « tout uniment occupée que d'elle-même ».

Bibliographie

AUSTIN, John Langshaw. **Quand dire, c'est faire**. Paris : Éditions du Seuil, 1970.

ANSCOMBRE, Jean-Claude. Topique or not topique : formes topiques intrinsèques et formes topiques extrinsèques. **Journal of Pragmatics**. n°24, p. 115-141, 1995.

ANSCOMBRE, Jean-Claude ; DUCROT, Oswald. L'argumentation dans la langue. **Langages**. n°42, p. 5-27, 1976.

ANSCOMBRE, Jean-Claude ; DUCROT, Oswald. Argumentativité et Informativité. In : **De la métaphysique à la rhétorique : in memoriam Ch. Perelman**. Éditions de l'Université libre de Bruxelles, p.79-94, 1986.

BALLY, Charles, **Linguistique générale et linguistique française**. Editions Francke 1965.

CAREL, Marion. Tu seras un homme mon fils. Un prolongement de la doxa : le paradoxe. In : COZMA A.-M. ; BELHACHHAB, A. ; PESCHEUX, M. (éds.). **Du sens à la signification. De la signification aux sens**, Bern : Peter Lang, p. 389-407, 2014.

CAREL, Marion. Les argumentations énonciatives. **Letrônica**. Vol.11, n°2, p. 106-124, 2018.

CAREL, Marion ; RIBARD, D. L'acte de témoigner. **Antares: Letras e Humanidades**, v. 11, n°23, p. 3-23, 2019.

CAREL, Marion ; DUCROT, Oswald, Pour une analyse argumentative globale du sens. **Arena Romanistica**, n°14, p. 72-88, 2014.

DUCROT, Oswald. Présupposés et sous-entendus. **Langue française**. n°4, p. 30-44, 1969.

DUCROT, Oswald. Je trouve que. **Semantikos**. N°1, p. 63-88, 1976.

DUCROT, Oswald. Illocutoire et performatif. **Linguistique et sémiologie**. n°4, p. 17-53, 1977.

DUCROT, Oswald. **Les Echelles argumentatives**. Paris : Minit, 1980a.

- DUCROT, Oswald. Analyses pragmatiques. **Communications**. n°32, p. 11-60, 1980b.
- DUCROT, Oswald. Note sur l'argumentation et l'acte d'argumenter. **Cahiers de linguistique française**. n°4, p. 143-163, 1982.
- DUCROT, Oswald. Esquisse d'une théorie polyphonique de l'énonciation. **Le dire et le dit**. Paris : Minuit, 1984a.
- DUCROT, Oswald. Langage, métalangage et performatifs. **Le dire et le dit**. Paris : Minuit, 1984b.
- DUCROT, Oswald. Topoi et formes topiques. **Bulletin d'études de linguistique française**. n°22, p. 1-14, 1988.
- DUCROT, Oswald. Argumentation et persuasion. In : DE MULDER, W. ; SCHUEREWEGEN, F ; TASWMOWSKY, L. (éds). **Énonciation et parti-pris : Actes du Colloque d'Anvers, février 1990**. Amsterdam, Atlanta, Rodopi, p. 143-158, 1992.
- DUCROT, Oswald. Pour une description non véridative du langage. **Linguistics in the Morning Calm**. n°3, p. 45-57, 1995.
- DUCROT, Oswald. Lexique et gradualité. In : ALONSO, E. ; BRUNA, M., MUNOS, M. (éds). **La lingüística francesa : gramática, historia, epistemología**. Université de Séville, p. 191-206, 1996.
- DUCROT, Oswald. Argumentation rhétorique et argumentation linguistique. In : DOURY, M ; MOIRAND, S. (éds). **L'argumentation aujourd'hui**. Positions théoriques en confrontations. Paris : Presses Sorbonne Nouvelle, p. 17-34, 2004.
- DUCROT, Oswald, De l'intérêt de choisir entre peu et un peu. **Bulletin Hispanique**. tome 107, n°1, p.109-117, 2005.
- NOVALIS, Monologue. In : **Novalis. Œuvres complètes**, traduction d'Armel Guerne, Gallimard, 1975.
- SEARLE, John. **Les actes de langage** : Essai de philosophie du langage. Préface d'Oswald Ducrot. Paris : Hermann, 1972.
- STAROBINSKI, Jean, La Rochefoucauld et les morales substitutives (I), **NRF** n° 163. 1966a.
- STAROBINSKI, Jean, La Rochefoucauld et les morales substitutives (II), **NRF** n° 164. 1966b.

Recebido em: 15 de fevereiro de 2022.
Aceito em: 25 de fevereiro de 2022.